

31 août 2010

10.375

**Question Philippe Haerberli****Incinération des ordures de l'Arc jurassien**

Nous avons appris par la presse que la société VADEC veut concentrer ses activités sur un seul site et construire un four permettant d'incinérer les ordures de l'ensemble de l'arc jurassien.

Si, sur le fonds, nous comprenons et soutenons ce choix économique, par contre nous nous interrogeons sur le choix géographique de ce regroupement. Le transport des déchets de tout l'Arc jurassien se fera pour une grande partie par camion et pour le reste par rail avec un transbordement par camion jusqu'à l'usine de La Chaux-de-Fonds. Ce mode de faire nous paraît être très discutable du point de vue de l'impact écologique sur l'environnement. De plus, le développement d'une usine d'incinération en pleine ville nous laisse songeur, même si la récupération de l'énergie pour le chauffage à distance est un atout important.

Compte tenu du fait que l'usine de Cottendart est située dans un environnement permettant un développement futur, qu'elle est reliée aux transports ferroviaires, le Conseil d'Etat peut-il nous dire s'il soutient le choix de la Société VADEC SA.